



Mouthy

MAGAZINE D'INFORMATION SEMESTRIEL DE LA COMMUNE DE MOUTHE
DÉCEMBRE 2009

n°23

| | |
|---|---|
| Mouthy, station de ski | 2 |
| Tarifs forfaits et cartes ski | 3 |
| La scierie Lonchamp | 4 |
| L'art... de vivre : portraits | 4 |
| Calendrier des animations | 5 |
| État civil | 5 |
| Trans'roller 2009 | 5 |
| Hommage au 3 ^e RTA | 5 |
| La gestion communale de l'eau | 6 |
| Concours fleurissement 2009 | 6 |
| Illuminations de Noël | 7 |
| La réorganisation des ordures ménagères | 7 |
| Savoir vivre ensemble | 7 |
| Informations pratiques | 8 |

Dans ce bulletin n°23, vous trouverez vos informations habituelles relatives à la vie communale, à l'état civil, à l'actualité des manifestations... ainsi que quelques rappels aux règles du vivre ensemble. Notre bulletin s'enrichit également de nouvelles rubriques, mettant en valeur une entreprise locale ainsi que des personnes dotées d'un talent artistique certain.

Les premiers flocons s'annoncent ; je vous demanderai, comme chaque année, de faire preuve de civisme afin que le déneigement se fasse au mieux : pas de stationnements gênants, déneigement par les propriétaires ou locataires devant chez eux, respect des accès et trottoirs... Si vous constatez quelques imperfections, nous nous en excusons et vous remercions à l'avance de votre compréhension. J'en profite pour **relancer un appel** : veillez, s'il vous plaît, à ne pas stationner ou à ne pas encombrer les trottoirs afin de laisser un espace suffisamment large pour les fauteuils roulants et les poussettes.

À partir du 20 janvier, la population de Mouthy sera recensée. Le recensement, dans les communes de moins de 10 000 habitants, doit avoir lieu à présent tous les cinq ans. Par décret du 23 juin 2003 (n°2003-561) notre commune figure dans la liste de celles concernées par l'enquête de recensement en 2010. Je vous remercie, dès à présent, de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

En cette fin d'année 2009, je tiens à saluer les efforts accomplis par chacune et chacun, élus, agents municipaux, bénévoles, commerçants, artisans... tous ceux qui apportent des services à la population et qui participent à la vie sociale, économique et à la vitalité de notre village. **Tous les membres du conseil municipal se joignent à moi, pour vous souhaiter de très bonnes fêtes et vous présenter nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2010.**

Elisabeth RAMPANT, votre maire.

Mouthe, station de ski

Il y a bientôt 40 ans, naissait - de l'ambition commune de la municipalité, du club de ski et d'autres nombreuses bonnes volontés - la station de ski de Mouthe.

Paradoxe au pays du ski nordique ?

Plutôt un choix visionnaire à l'époque, lorsqu'on sait que la France sera l'un des pays au monde avec le plus fort taux d'aménagement de sites pour la pratique du ski. Nombreux sont, depuis, les pratiquants occasionnels ou réguliers qui auront profité des plaisirs de la glisse à Mouthe. « A Mouthe, l'enneigement habituel est suffisant pour assurer une très longue saison de ski et de sports d'hiver » pouvait-on lire dans un article de l'Est Républicain du 30/11/72, consacré à notre station.

Et demain ?

Cette vérité d'hier sera-t-elle encore celle de demain ? Comme beaucoup de stations de moyenne montagne, Mouthe a su s'équiper de canons à neige pour se préserver un enneigement praticable tout l'hiver. Depuis la fin des années 80, l'univers du tourisme de montagne est, par ailleurs, confronté à de nombreuses incertitudes : stagnation de la pratique du ski, concurrence hivernale de destinations touristiques lointaines devenues abordables, nouvelles pratiques sportives... et, bien entendu, le changement climatique, source de nombreux débats, de constatations diverses et d'avis parfois très tranchés, entre les tenants de la théorie des cycles, les alarmistes raisonnés, les "cassandres" catastrophistes, etc. Le plus sage est de savoir accepter et s'adapter aux évolutions de la nature dans le respect des écosystèmes.

Mouthe : une station en sursis ?

La station de ski de Mouthe est, il ne faut pas se le cacher, dans une situation très difficile. Elle bénéficie d'atouts réels mais doit, également, faire face à une situation financière critique.

Les + de la station

- Son télésiège : c'est un équipement récent et performant.
- Les canons à neige.
- Arguments liés au site : un grand parking facilement accessible, la notoriété du site de la Source, la présence de l'Ecole de ski, la fréquentation des PEP, une équipe dévouée et investie sont autant d'arguments en faveur d'une continuation de l'exploitation.

Les enfants résidents de la commune ne seront pas «forfait» !

FORFAIT SAISON GRATUIT

pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2003.

FORFAIT SAISON À MOITIÉ PRIX

pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2002.

Modalités: le forfait est à retirer à la caisse du télésiège, grâce à un bon délivré en mairie, sur présentation des justificatifs de la date de naissance de l'enfant et du domicile principal d'un ou des parents à Mouthe. Cette offre est valable jusqu'au 15 janvier 2010.

Les - de la station

- Les investissements réalisés sont lourds à supporter financièrement.
- On déplore une fréquentation en baisse des "institutionnels" : écoles, PEP...
- On ne peut nier un plafonnement du niveau de ski offert. Au-delà du niveau 3^e étoile, les pratiquants se tournent logiquement vers d'autres sites.
- Le rapport offre/prix est ressenti comme relativement élevé. Il est cependant difficilement révisable au regard des charges fixes incompressibles (personnel, électricité, etc.).
- Déficit chronique en raison de grosses charges de remboursement des emprunts, d'où une situation bancaire critique.

Quels choix pour l'avenir ?

L'heure des regrets ou d'un retour en arrière n'est plus d'actualité. Un investissement de qualité a été réalisé. Qu'on le juge trop ambitieux ou mal orienté, il existe et nous devons trouver des solutions pour pérenniser l'exploitation de l'équipement en place.

L'infrastructure survit actuellement grâce au dévouement et à l'engagement des membres de la SDD et de l'Ecole de ski et au soutien renouvelé de la municipalité, qui entretient un dialogue permanent avec les gestionnaires de la station. Il y a donc, d'une part, une urgence à gérer et d'autre part, une réflexion sur l'avenir à engager.

Une décision d'importance vient d'être votée, à l'unanimité, lors du conseil municipal du 10 novembre dernier : *Dans sa volonté de soutien à la station de ski et dans un souci d'une action à vocation sociale à destination des enfants, la municipalité a souhaité, par décision à l'unanimité du conseil municipal, d'offrir une participation à l'achat des forfaits saison pour les enfants résidents de la commune (voir encadré plus haut).*

Tarifs cartes de ski de fond saison 2009/2010

CARTES ANNUELLES

ADULTE NATIONALE : 150,00 €

Validité sur tous les massifs français (sauf Isère) et Suisse Romande.

ADULTE MASSIF DU JURA : 65 € jusqu'au 18/12/09 ou 75 €

Validité sur les départements Ain, Doubs, Jura et Suisse Romande.

Donne droit à 50 % de réduction sur les cartes hebdomadaires et journées des autres massifs français agréés.

ADULTE DÉPARTEMENTALE : 50,00 €

Validité sur les sites nordiques du Doubs, Haute-Joux

(La Bourre, Cerniébaud, Foncine, Bellefontaine et Morbier).

ENFANT NATIONALE : 30,00 €

Validité pour les enfants de 10 à 16 ans

sur tous les massifs français (sauf Isère) et Suisse Romande.

CARTES HEBDOMADAIRES

ADULTE : 29,50 €

ENFANT (de 12 à 16 ans) : 12,50 €

FAMILLE (de 2 adultes et 2 enfants ou + de 10 à 16 ans) : . 71,50 €

Validité : elles donnent droit à 50 % de réduction sur les cartes journalières des autres sites du massif du Jura. Valable à 100 % avec la Suisse.

CARTES JOURNÉES

3 JOURS ADULTE (3 journées consécutives) : 16,00 €

2 JOURS ADULTE (2 journées consécutives) : 12,00 €

JOURNÉE ADULTE : 6,80 €

JOURNÉE ENFANT (de 10 à 16 ans) : 4,00 €

1/2 JOURNÉE ADULTE (à partir de 13 h) : 5,20 €

1/2 JOURNÉE ENFANT (de 10 à 16 ans, à partir de 13 h) : . . . 2,60 €

Valables uniquement sur les pistes de ski de fond du lieu d'achat de la redevance. Réciprocité à 100 % sur les pistes du Val de Mouthé - Chapelle des Bois.

RANDONNEURS GTJ

Une réciprocité à 100 % sera accordée avec la carte hebdomadaire à condition qu'ils soient porteurs d'un carnet de route (délivré par l'association GTJ au 03 84 51 51 51) qui sera tamponné tous les jours par les hébergeurs.

RENSEIGNEMENTS : bureaux de la CCHD : Tél. 03 81 69 11 18

POINTS DE VENTE : Location Pays Nature, Hôtel "le Grand Gît" (Chaux Neuve) / Location Pré Bouillet skis, chalet des téléskis (Mouthé) / Location Denis Robbe (Gellin) / Restaurant la Perruque (Pré Poncet) / Location Bessant Sport (Les Pontets) / Chalet Gillard (Le Crouzet) / Locatin Mont Noir Sport, Chalet Sport (Chapelle des Bois) / Office de Tourisme (Mouthé).

Cette mesure nous semble parfaitement adaptée à la situation : elle permettra à la SDD de réaliser un chiffre d'affaires supplémentaire, grâce à la vente de forfaits plein tarif pour elle, tout en offrant aux enfants de Mouthé des conditions tarifaires particulièrement intéressantes.

L'objectif de cette initiative d'urgence est bien d'apporter un regain d'activité à la station.

Mais, ne nous y trompons pas, cette décision va aussi plus loin qu'une aide directe à la SDD, car elle sera également profitable aux autres acteurs de l'économie touristique de Mouthé : loueurs de matériel, commerçants, logeurs, restaurants... Tous sont concernés par un renforcement de l'activité et tous pâtiraient d'une fermeture de la station. Cet aspect de la question était naturellement au centre des préoccupations du conseil municipal quand il s'est agi de prendre la décision de la participation aux forfaits.

En matière d'avenir, la municipalité réfléchit à d'autres actions, directes ou indirectes.

Parmi ces dernières, il nous semble essentiel d'engager une réflexion sur quelques aménagements du site (champs de bosses, etc).

N'oublions pas, également, l'offre exceptionnelle en matière de ski nordique que nous pouvons encore et toujours promouvoir. D'une manière générale, toute augmentation de fréquentation de notre secteur liée à cette activité peut aussi avoir des retombées positives pour la station en général.

Les deux pratiques de ski, alpin et nordique, sont complémentaires et ne s'opposent pas.

L'enjeu, pour des stations comme la nôtre, est aussi d'envisager la diversification des activités hivernales indépendantes de la neige. Certaines activités estivales sont transposables aux hivers doux, mais pas aux hivers pluvieux sans neige. La municipalité y réfléchit naturellement, mais tous les acteurs de l'économie touristique sont concernés : diversification catégorielle et augmentation de l'offre d'hébergement, création de nouveaux commerces, etc.

L'étalement des revenus touristiques sur toutes les saisons devient une obligation majeure pour une station de moyenne montagne. Les pistes à explorer sont nombreuses : la demande croissante de produits et d'offres liés au "terroir", de qualité et d'esprit "bio", ouvre des horizons touristiques nouveaux.

Nous bénéficions des nombreux atouts grâce à notre environnement naturel exceptionnel : sachons le promouvoir, car il répond très certainement aux besoins touristiques des futures années.

Tarifs forfaits ski alpin Mouthé 2009 / 2010

Horaires : matin de 9 h 30 à 13 h
et après-midi de 13 h à 17 h

| | ADULTES | ENFANTS (14 ans ou -) |
|---|---|--------------------------|
| Spécial adulte (12h30-14 h ou 15h30-17h) | 7,70 € | |
| 1/2 journée matin | 10,00 € | 7,50 € |
| 1/2 journée après-midi | 11,60 € | 8,40 € |
| Journée | 16,70 € | 11,40 € |
| Semaine * | 89,00 € | 59,00 € |
| Forfait 10 jours ** | 110,00 € | |
| Saison * | 180,00 € (19 ans ou +) ou 120,00 € (de 13 à 18 ans) ou 100,00 € (de 7 à 12 ans) ou 70,00 € (6 ans ou -) | |
| Baby 1/2 journée + 2 remontées grands téléskis | | 6,30 € |
| Baby journée + 3 remontées grands téléskis | | 8,40 € |
| 1 remontée unique (skieur de fond, essai...) | | 3,00 € |

Cartes Jeunes (+ de 15 ans) : donnent droit à 50 % de réduction uniquement sur le forfait journée (sauf vacances de février).

Tarifification spéciale pour groupes, écoles, comités d'entreprises : consultez-nous.

**FORFAIT
"40
remontées"***
à 50 €**

enfants résidents de la commune

Dans sa volonté de soutien à la station de ski, la municipalité a souhaité, par décision du conseil municipal, offrir une participation à l'achat des forfaits saison pour les enfants résidents de la commune. **Forfait saison gratuit pour les enfants nés à partir du 01/01/03. Forfait saison à moitié prix pour ceux nés entre le 01/01/97 et le 31/12/02.** Modalités : le forfait est à retirer à la caisse du téléski, grâce à un bon délivré en mairie, sur présentation des justificatifs de la date de naissance de l'enfant et du domicile principal d'un (ou des) parent(s) à Mouthé. **Cette offre est valable jusqu'au 15/01/10.**

* Forfaits délivrés uniquement sur cartes mains libres à 3 euros.

** Forfaits individuels utilisables à tout moment dans la saison.



Nous inaugurons, dans ce numéro 23 du Mouthy, deux nouvelles rubriques que nous souhaitons voir devenir régulières dans les prochains numéros : la présentation d'un acteur économique de notre commune et la rencontre de Meuthiards au grand talent artistique.

L'art... de vivre !

PROMOUBOIR

une entreprise qui planche dur!

C'EST EN 2001 QUE RICHARD LONCHAMPT REPRIT LES COMMANDES DE LA SCIERIE APRÈS CLAUDE LARESCHÉ QUI L'EXPLOITAIT PENDANT PLUS DE TRENTE ANNÉES.

Ses immenses bâtiments s'imposent à notre vue dès l'entrée du village côté Pontarlier et c'est sans ambages qu'ils nous font pénétrer dans l'univers de l'exploitation des forêts du Haut-Doubs. Tous les bois (principalement épicéa, sapin, pin, mélèze) issus du Doubs, du Jura et de la Suisse voisine sont destinés au secteur "bâtiment" avec en priorité la confection de charpente.

Dès que la grume quitte le pont du camion qui l'a transportée depuis sa forêt natale, elle est délinéée, de 3 à 10 mètres, suivant les commandes en cours, puis écorcée. Le bois est alors prêt pour passer entre de multiples scies à rubans (260 millimètres de large et 13 mètres de long) permettant de scier sur tous les côtés. Ces lames sont changées deux fois par jour pour un réaffûtage pour une meilleure coupe et une meilleure précision.

SANS LABEUR, LA VEINE N'Y FAIT RIEN !

19 000 M³ SONT SCIÉS CHAQUE ANNÉE par 20 personnes qualifiées : opérateurs en cabine, trieurs, affûteurs.

CHAQUE SEMAINE, ce sont **9 CAMIONS DE PLANCHES**, plateaux, chevrons qui partent chez les clients, **4 CAMIONS D'ÉCORCES** qui serviront de terreau, compost, ou seront déposées au pied des ceps de vignes, **6 CAMIONS DE PLAQUETTES POUR LE PAPIER** et **4 CAMIONS DE SCIURES** qui serviront à la fabrication de panneaux agglomérés ou de granulés de bois.

Avec un investissement de plus de 1,5 million d'euros depuis 2007 pour une surface de bâtiment doublée, et pour l'acquisition d'**UNE TOUTE NOUVELLE MACHINE DE PLUS DE 30 MÈTRES DE LONG** qui classera, triera automatiquement tous les produits suivant leur longueur, épaisseur et essence, la scierie Lonchampt affiche cette volonté et ce dynamisme nécessaires pour perdurer longtemps.



NOTRE VILLAGE EST RICHE EN PERSONNALITÉS CACHÉES, ARTISTES AMATEURS OU CONFIRMÉS... TELS CHRISTIANE BOURGEOIS ET JEAN-MARIE MESNIER, COMPLICES DANS LEUR ART, POUR AVOIR SUIVI DE CONCERT DIFFÉRENTES FORMATIONS.

Ils ont depuis longtemps attrapé le virus de la peinture et au gré des circonstances de la vie – davantage de temps libre pour l'une, l'heure de la retraite pour l'autre – ils ont pu se former et se perfectionner au point d'éprouver aujourd'hui tout le plaisir qu'apporte une bonne maîtrise technique.

Ils ont fait leurs premières armes en s'essayant au dessin, à la gouache et à l'huile. Un premier stage, organisé par André Lambert, leur ouvre déjà de nouvelles perspectives. C'est ensuite la formation suivie en 2000 auprès de Marie-Josèphe Bernard-Michel, Art et Randonnée à Mouthy, qui leur donnera l'envie de se consacrer à l'aquarelle. Ce cours, auquel participaient d'ailleurs d'autres Meuthiards, était basé sur l'échange et l'autocritique et leur a énormément apporté. Prononcez le mot magique d'aquarelle et ils deviendront presque intarissables sur le sujet, animés d'une passion toute communicative. Ils vous diront à quel point l'aquarelle offre des possibilités illimitées (Jean-Marie) et permet d'exprimer ce que l'on a en soi (Christiane).

Au gré de leurs expériences, chacun s'est peu à peu spécialisé : Jean-Marie, dans les natures mortes, les animaux et les paysages. Christiane, dans les fleurs et les portraits. Elle cultive d'ailleurs ses propres fleurs pour les peindre.

Leurs inspirations ? Des photos prises par eux-mêmes, les portraits de leurs petits-enfants, Mouthy et ses paysages. Peut-être avez-vous déjà pu admirer certaines de leurs œuvres à l'occasion d'expositions ou de manifestations. Sinon l'occasion se représentera certainement. En attendant, Christiane comme Jean-Marie sont toujours ouverts à un échange sur la pratique de l'aquarelle avec quiconque s'y intéresse.

Une jolie formule à méditer pour terminer, que nous confient ces artistes passionnés et qui vous donnera peut-être envie de vous essayer à cette pratique : le fait de peindre apprend à voir...

Rendez-vous dans un prochain numéro pour découvrir un autre artiste de notre village.



Mouthy n°23 / Décembre 2009

4

des animations... un calendrier !

RÉVEILLON DE LA ST SYLVESTRE à la salle polyvalente de Mouthe avec Mouth'Anim

15 janvier 2010 à Gellin à 20 h 30 : **THÉÂTRE** «Now FUTUR» – par la compagnie Gravitation

30 janvier 2010 à la salle polyvalente de Mouthe à 20 h 30 : **THÉÂTRE** «QUI A TUÉ LA VIEILLE ?» – par la troupe «Les baladins de la Combe Noire»

13-14 février 2010 : **TRANSJURASSIENNE**

19 mars 2010 à Mouthe à 20 h 30 : **MUSIQUE** «WHEN THE SAINTS GO MARCHING IN» par Trolls's Production pour Dixie Club

27 mars 2010 : **MAXI FONDUE** à la salle polyvalente

11 avril 2010 : **FOIRE PRINTANIÈRE** organisée par l'Office de Tourisme

23 avril 2010 à Mouthe à 20 h 30 : **THÉÂTRE** «ASSERVIES» par la compagnie Aérogramme

29 mai 2010 à Gellin à 20 h 30 : **MUSIQUE** «VOUS REPRENDEZ BIEN UN MORCEAU DE VIOLON» Musique classique en liberté

état civil

Naissances :

PRZYBOR- -LARSEN Camille. 14 juillet 2009
GASHI Flora. 6 septembre 2009
GUILLARD Yoni 15 septembre 2009
DESPUJOL Gabriel. 21 octobre 2009

Mariages :

KLABA Frédéric / DEMARELLE Corinne
BERTHET-TISSOT Éric / TAINE Nathalie



un 4 septembre à Mouthe

Cette année encore la municipalité n'a pas oublié la journée du 4 septembre 1944, jour de la libération de Mouthe.

Nous nous sommes concertés avec le président de l'amicale des anciens du 3^e RTA dont nous citons un extrait du courrier : « Les membres de l'amicale, touchés par l'âge ou la maladie parfois, ne pouvant plus se déplacer, j'ai été contraint, avec regret, d'abandonner les rassemblements régionaux habituels ».

C'est pourquoi la commune n'a pas organisé de rassemblement au monument mais a seulement procédé à un dépôt de gerbe en matinée afin de commémorer cette date anniversaire et rendre l'hommage mérité aux morts pour la liberté de la patrie et à ceux qui ont souffert afin que notre pays retrouve son indépendance et sa dignité



19 septembre : sprint des coureurs en ski-roues

trans'roller 2009

Après la course de ski-roues dans la montée du Larmont à Pontarlier le samedi 19 septembre, remportée par Manu Jonier, et les animations spécifiques au cœur de la ville, le dimanche nous offrait un "spécial 25 km" en ski-roues depuis Oye-et-Pallet et une arrivée fantastique au sprint où Christophe Périllat terminait vainqueur, laissant Alex Rousselet à la 3^e place, tandis que chez les dames, c'est Anouk Faivre-Picon qui remportait l'épreuve.

Pour la course rollers de 34 km, on prend le même vainqueur qu'en 2008, Julien Sourisseau, seul Français sur le podium, et signe de renommée de cette course, on a en 2^e un Colombien, et en 3 un Argentin, tandis que le podium des dames a été complètement trusté par l'Amérique du Sud !



20 septembre : arrivée dans la Grande Rue de Julien Sourisseau en rollers

Pas trop d'ennuis avec le temps qu'on prévoyait mauvais, mais qui fut relativement clément, à la satisfaction des coureurs, des organisateurs et du public. Côté organisation, tout roule, si l'on peut dire ; l'équipe des bénévoles de Mouthe et de la région, animée par J. Demonte, s'est montrée efficace, aussi bien au montage qu'au démontage, puisque la route a pu être libérée dans un délai fort respectable.

Et surtout, surtout un bravo aux habitants de Mouthe qui se sont montrés à la fois compréhensifs pour la gêne apportée... et sportifs par leur présence sur le stade d'arrivée.

gestion communale de l'eau

proximité de service et maîtrise des coûts

Le contrat liant la société Gaz et Eau et la commune de Mouthe est arrivé à échéance le 31 mai 2009. Deux possibilités s'offraient, dès lors, à la commune en matière d'exploitation du réseau :

- 1/ Renouveler le contrat Gaz et Eau... avec une inévitable augmentation du tarif.
- 2/ S'organiser pour gérer elle-même son réseau d'eau.

La décision de prendre en main la gestion du réseau a été le fruit d'une réflexion de qualité, au cours de laquelle les points positifs et négatifs de chaque solution ont été longuement étudiés.

Le principal avantage de rester sous un contrat Gaz et Eau était de décharger complètement la Commune de l'exploitation du réseau, tant en matière de gestion de l'usager que de contrôles sanitaires (la charge du renouvellement du matériel et des canalisations incombe cependant à la commune).

Ce choix comportait cependant plusieurs inconvénients relevant, essentiellement, d'un système de gestion indirecte du réseau avec, comme première conséquence, l'impossibilité pour la commune de maîtriser le coût de l'eau.

Les termes du contrat manquaient, par ailleurs, de clarté sur certains points, notamment la répartition des charges d'entretien du réseau.

La société Gaz et Eau, absorbée par un grand groupe aux objectifs prioritairement financiers, a perdu de sa proximité : auparavant situé à Lods, le centre de décision s'est considérablement éloigné.

Le principe du relevé annuel unique ne nous semble, enfin, pas efficace en cas de problèmes de fuites importantes. Les incohérences de consommation ne sont pas détectées assez tôt pour en limiter efficacement les conséquences financières. Une gestion de proximité est mieux adaptée pour cela.

Une gestion communale de qualité

La prise en compte de ces principaux éléments nous a donc amenés à la décision d'assumer directement la gestion du réseau d'eau, **sans en augmenter le prix du m³, malgré la suppression des subventions qui nous étaient initialement allouées pour les travaux de renouvellement des installations et conduites d'eau.**

Vous constaterez, par ailleurs, que ce système de gestion communale permet d'**alléger votre facture** du montant de TVA au taux de 5,5% qui vous incombait dans le précédent système.

RENSEIGNEMENTS UTILES

POUR LES QUESTIONS DE FACTURATION ET DE RÉGLEMENTS, POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT OU DE FERMETURE DE COMPTEUR : s'adresser

au secrétariat de la mairie de Mouthe aux heures d'ouverture.

POUR SIGNALER UNE FUITE, UN MANQUE D'EAU, UN DYSFONCTIONNEMENT :

Secrétariat de la mairie de Mouthe aux heures d'ouverture ; Monsieur Nicolas Aubry aux heures ouvrables ; Monsieur Pierre Moureaux en cas d'impossibilité de joindre les personnes précédentes.

Vous trouverez les horaires et numéros de téléphone utiles dans le courrier accompagnant votre facture.

Pour être complets en la matière, nous devons préciser que la gestion communale de l'eau imposera quelques inconvénients mineurs sur deux points précis :

Concernant les logements locatifs, il n'est pas possible de facturer la consommation directement au locataire, ce dernier n'étant pas titulaire du compteur d'eau. C'est donc le propriétaire du logement qui, en tant que titulaire du compteur, recevra la facturation, à charge pour lui d'en répercuter

le coût dans les charges locatives. Les dispositions réglementaires actuelles ne permettent pas à une commune de mettre en place le paiement par contrat de mensualisation.

Des moyens humains responsables

Pour mettre en œuvre cette gestion communale en régie, un technicien supérieur en Eau et Assainissement – Monsieur Nicolas Aubry – a été embauché par la Communauté de Communes des Hauts du Doubs.

Les tâches dévolues à Monsieur Aubry sont clairement établies et relèvent du même esprit de maîtrise des coûts et des équipements grâce à un travail de proximité :

Gestion de la station d'épuration et interventions en communes en temps partagé, avec l'assistance des employés communaux.

Il est clair, enfin, que dans un tel système de gestion communale, les élus sont prêts à s'impliquer personnellement pour contribuer à la fourniture d'un service de qualité.

concours des maisons fleuries

Comme chaque année, il fut très difficile de départager les gagnants parmi toutes les maisons fleuries du village. Chacun de vous méritait une récompense et si vous n'avez pas été primé cette année, ne désespérez pas... votre tour viendra ! Nous vous rappelons que les personnes primées déjà deux fois sont "hors concours" et invitées à faire partie du jury. Voici les gagnants pour l'année 2009 : M. M^{me} Dominique Salvi, Messieurs J.P et Alain Invernizzi, M. M^{me} Jean-Claude Bailly, M^{me} Monique Vuillet.

Huit autres prix d'encouragement ont été attribués. Toutes les photos sont exposées à l'entrée de la salle polyvalente. Merci à vous tous qui fleurissez votre maison et contribuez, ainsi, à rendre notre village plus accueillant.



Noël, cet illuminé!

Cette année, vous pourrez constater que la commune a changé toutes ses illuminations de Noël. Le choix a été fait de **REPLACER LES ANCIENNES GUIRLANDES À AMPOULES CLASSIQUES PAR DES NEUVES À LED, DÉPENSANT MOINS D'ÉNERGIE**. Ces ampoules consomment environ trois fois moins de Kw/heure et sont donc moins polluantes pour notre environnement : chaque kilowattheure économisé avoisine les 600 ou 700 g de CO² dégagés en moins dans l'atmosphère (il faut savoir que la période hivernale demande une forte consommation d'électricité pour l'éclairage et le chauffage, ce qui oblige les producteurs d'énergie à mettre en service de vieilles centrales fortement émettrices de gaz à effet de serre).

Cette action peut paraître une goutte d'eau dans l'océan, mais ces petites actions ont tout leur sens et participent au bénéfice collectif... tout en embellissant notre village. Les idées brillantes, voilà le vrai cadeau que l'on peut offrir à nos enfants !

du bon sens et moins d'essence

Voici quelques informations relatives au regroupement des ordures ménagères, mis en place l'été dernier sur un certain nombre de communes, dont celle de Mouthe.

Cette décision a été prise suite à l'augmentation du nombre d'arrêts et de démarrages avec le camion, entraînant des consommations élevées de carburant : début 2009, on comptabilisait 250 arrêts pour une consommation hebdomadaire de 240 litres de carburant (à titre de comparaison, en 2003, nous relevions 190 arrêts pour une consommation de 170 litres).

Au fil du temps, nous nous sommes peut-être trop habitués à ce que le camion fasse une halte devant nos domiciles. Par ailleurs, le secteur de Mouthe et de la CCHD compte bon nombre de fermes, de hameaux et de maisons isolées. Si, aujourd'hui, nous ne changeons pas nos habitudes, il nous faudra, demain, payer l'addition de ce service.

Les efforts de réorganisation précédemment évoqués ont déjà des conséquences mesurables sur les communes du Brey, Mouthe, Gellin, Le Crouzet, Gellin, Sarregeois, Châtelblanc. Nous constatons qu'à Mouthe, par exemple, 75 % des habitants ont une démarche d'apport volontaire de leurs déchets.

Grâce à la diminution des arrêts, la consommation du camion a ainsi baissé de 40 litres pour revenir à un niveau de 200 litres hebdomadaires. La tournée du lundi a, également, été réorganisée pendant les périodes de vacances, faisant ainsi économiser 30 litres de carburant par lundi (80 litres contre 110 auparavant).

Le regroupement des ordures ménagères sur Mouthe a donc bien pour conséquence directe une réduction des arrêts et redémarrages pour une économie d'énergie significative et un abaissement du temps de travail consacré à ce service. Début d'année 2009, le ramassage nécessitait jusqu'à 250 arrêts pour une durée de 4 heures avec 2 ripeurs. Nous sommes, à présent, sur une base de 110 arrêts pour une durée de travail de 3 heures avec un seul ripeur en belle période.

Il reste, naturellement, quelques zones à optimiser, mais il est clair que ces premiers résultats sont tout à fait encourageants. Ils démontrent, en tout cas, qu'une volonté commune permet un changement de nos habitudes bénéfique à notre environnement et nous vous remercions sincèrement de votre adhésion à cette démarche.

L'harmonie et larmes honnies

Même à la campagne, dans un appartement ou une maison, que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut être, parfois, source de conflits. Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible !

Humilité, dialogue, bon sens, tolérance et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses ne s'enveniment. Si l'on y réfléchit bien d'ailleurs, les règlements nationaux, départementaux ou municipaux, rejoignent très souvent le bon sens pour préserver la tranquillité des voisinages.

Quelques exemples de comportement regrettables peuvent toujours être relevés :

Le bruit : la tondeuse le soir ou le dimanche après-midi. **Les déchets divers :** on voit encore, près des containers des déchets divers, dont la destination normale devrait être la déchetterie. **La vitesse excessive dans le village :** une longue ligne droite est... tentante mais pourquoi prendre le risque de

mettre en danger la vie d'autrui pour gagner quelques malheureuses secondes dans la traversée du village.

Les animaux : un chien qui aboie de temps en temps c'est normal, un chat qui se promène et qui chasse aussi, mais des règles existent qui interdisent de laisser faire n'importe quoi aux animaux.

Caricatures ? Certainement pas. Il suffit d'entendre en mairie les doléances de concitoyens, parfois excédés par de tels comportements, pour s'en persuader.

Soyons honnêtes cependant, si nous avons tous, une fois ou l'autre, déploré de telles incivilités... n'en avons-nous jamais été, même involontairement, les complices ou les auteurs ?

Que faut-il faire ? Sans verser dans la leçon de morale, rappelons simplement que, si nous voulons vivre dans un environnement harmonieux, faisons en sorte qu'il le soit. Ce sont des petits efforts qui sont nécessaires, pas des révolutions.

Posons-nous régulièrement la question de savoir si nous aimerions que soit réalisé à notre détriment, ou à celui de notre environnement, ce que nous faisons subir aux autres ou à leur environnement. Si nous savons que nous allons, par exemple, devoir faire du bruit pour une fête ou des travaux, le plus simple n'est-il pas de prévenir ses voisins et de s'en excuser à l'avance ?

Des enfants qui jouent ensemble dehors, qui courent, qui rient, voilà une image de bonheur que nous aimons tous observer. Rappelons-leur, cependant, de savoir préserver la tranquillité de chacun en ne s'amusant pas, par exemple, à exciter et à faire aboyer les chiens des maisons devant lesquels ils passent.

La commune ne peut pas tout surveiller, tout régler, tout sanctionner. Elle ne le souhaite d'ailleurs pas forcément. Il existe toutefois tout un arsenal législatif permettant au maire d'intervenir dans la plupart des cas évoqués. S'il le faut cependant, devant la multiplication des doléances reçues en mairie, une application plus rigoureuse des textes, jusqu'alors inutile dans nos zones d'habitat rural, devra être envisagée... à notre grand regret.

Mouthy pratique

Mairie

Du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 03 81 69 27 45
Fax 03 81 69 13 13
mairie.mouthe@wanadoo.fr

ADMR service à domicile

Lundi de 15 h à 17 h
mercredi de 10 h à 11 h
vendredi de 10 h à 12 h
Tél. 03 81 69 13 33

SSIAD de Mouthé

1 rue Cart Broumet à Mouthé
Tél. 03 81 69 21 62
Fax 03 81 69 20 76
ssiad-mouthé@wanadoo.fr

Trésorerie Générale

3 Grande Rue à Mouthé
Tél. 03 81 69 22 71
du lundi au jeudi :
8 h 30 - 12 h et 13 h - 16 h 30
le vendredi : 8 h - 12 h

Bibliothèque

Le mercredi de 17 h à 19 h
Contact : M^{me} Thiébaud
au 03 81 69 24 65

La Poste

Lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h
et de 14 h 30 à 17 h 45
Samedi de 9 h 15 à 12 h 15

Déchetterie

En été : mardi de 16 h à 17 h
mercredi de 18 h à 19 h
jeudi de 16 h à 17 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30
En hiver : mercredi de 17 h à 18 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30

Centre de loisirs Familles Rurales Le P'tit Tétrás

Tél. 03 81 69 19 87

Piscine (au chalet PEP)

Ouverture au public hors
vacances scolaires
Tél. 03 81 46 29 40 / 03 81 46 29 44

Hôpital local

Tél. 03 81 69 22 81
Fax 03 81 69 13 47

Centre de soins infirmiers

Tél. 03 81 69 12 86

Cabinet médical

Docteur Saulnier Nadine
Docteur Klabá Frédéric
Docteur Guyon Jean-Michel
Tél. 03 81 69 86 10

Dentistes

Docteurs Monnot
François et Anne-Monique
Tél. 03 81 69 21 77

Pharmacie

Pharmacie Rampant
Tél. 03 81 69 21 23
Fax 03 81 69 12 08

**En cas de difficulté, vous pouvez contacter la mairie ou,
s'il y a danger immédiat, LES SERVICES D'URGENCE :**

GENDARMERIE : 17 • POMPIERS (accident ou incendie) : 18

URGENCES MÉDICALES : 15 (portable : 112)

PERMANENCE DE MÉDECINE GÉNÉRALE (de 20 h à 8 h et du samedi 12 h au lundi 8 h) : 3966

La maison médicale

1 rue Cart Broumet - 25240 Mouthé / 03 81 69 86 10

Nouveaux horaires

Le Docteur Nadine Saulnier, le Docteur Frédéric Klabá et le Docteur Jean-Michel Guyon consultent sur rendez-vous.

Secrétariat ouvert

du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
et le samedi de 8 h à 12 h.

Centre de soins infirmiers

Les soins à domicile sont assurés
24/24 tous les jours même le dimanche
et les jours fériés.

Permanences

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 11 h 30 à 12 h.
Mercredi et samedi de 8 h à 9 h.
Également sur rendez-vous.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie étant situé à l'étage, **le personnel de la mairie peut volontiers se déplacer en cas de besoin** pour rencontrer les personnes dans l'incapacité de se rendre au secrétariat.
Pour demander un document ou si vous souhaitez un renseignement, n'hésitez pas à formuler votre demande par mail : mairie.mouthé@wanadoo.fr